



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R

M
I***22130955*****Déposé / Reçu le****25 OCT. 2022**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0444 813 888****Nom**(en entier) : **CESAR COUTURE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 343 – 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Révocation d'un administrateur**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 22 octobre 2022 :

Première délibération

Le Président propose aux actionnaires de révoquer Monsieur Ruben CÉSAR du mandat d'administrateur qu'il occupe dans la société. Il est également proposé de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur CESAR.

Après avoir entendu ce qui précède, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de révoquer Monsieur Ruben CÉSAR, avec effet immédiat, du mandat d'administrateur qu'il occupe au sein de la société.

Monsieur VAN HECKE est chargé de récupérer auprès de Monsieur CESAR l'ensemble des biens appartenant à la société, que Monsieur CESAR n'aurait pas encore remis.

Deuxième délibération

Pouvoir, avec faculté de substitution, est donné à Me Christophe Hoogstoel et Me Amélie Dopchie, dont le cabinet est situé à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 235 (9ème étage), agissant conjointement ou séparément, aux fins de la représenter en vue d'assurer les formalités de publication légale et, si nécessaire, de modifier les enregistrements auprès des autorités compétentes (y compris auprès de l'administration de la TVA ou de la Banque-Carrefour des Entreprises) en raison des décisions prises au cours de cette réunion.

Cette décision est prise à l'unanimité par les actionnaires présents ou représentés.

Christophe Hoogstoel
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 07/11/2022 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).